

# 2015 Rapport d'Activités

Communauté de Communes  
du Pays Grenadois



Communauté  
de Communes  
DU PAYS GRENAOIS

<b>Préambule</b> .....	<b>page 3</b>
<b>Localisation de la Communauté de Communes</b> .....	<b>page 4</b>
<b>Compétences au 31 décembre 2015</b> .....	<b>page 5</b>
<i>Compétences obligatoires</i> .....	<i>page 5</i>
<i>Compétences facultatives</i> .....	<i>page 6</i>
<b>Réunions</b> .....	<b>page 9</b>
<b>Composition des assemblées communautaires</b> .....	<b>page 10</b>
<b>Principaux dossiers de l'année 2015</b> .....	<b>page 11</b>
<i>Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)</i> .....	<i>page 11</i>
<i>DDmarche (Développement Durable)</i> .....	<i>page 12</i>
<i>Numérique</i> .....	<i>page 12</i>
<i>Création, aménagement et entretien de la voirie</i> .....	<i>page 13</i>
<i>Gestion des déchets</i> .....	<i>page 14</i>
<i>Tourisme, culture et patrimoine</i> .....	<i>page 15</i>
<i>Finances</i> .....	<i>page 17</i>
<b>Administration générale</b> .....	<b>page 18</b>
<i>Personnel communautaire</i> .....	<i>page 18</i>
<i>Point Relais Emploi</i> .....	<i>page 19</i>
<i>Atelier Multiservices Informatique</i> .....	<i>page 19</i>
<i>Ecole de Musique</i> .....	<i>page 20</i>
<b>Enfance - Jeunesse</b> .....	<b>page 21</b>
<i>Coordination Enfance-Jeunesse</i> .....	<i>page 21</i>
<i>Relais Accueil Petite Enfance</i> .....	<i>page 21</i>
<i>Accueil de Loisirs Sans Hébergement</i> .....	<i>page 22</i>
<i>Espace Jeunes</i> .....	<i>page 22</i>
<i>Point Information Jeunesse</i> .....	<i>page 23</i>
<b>Centre Intercommunal d'Action Sociale</b> .....	<b>page 24</b>
<i>Conseil d'administration</i> .....	<i>page 24</i>
<i>Téléalarme</i> .....	<i>page 24</i>
<i>Petit jardinage - Petit bricolage</i> .....	<i>page 24</i>
<i>Portage de repas</i> .....	<i>page 25</i>
<i>Aide ménagère - Auxiliaire de vie - Garde de jour</i> .....	<i>page 25</i>
<i>Participation pour repas ou goûters des personnes âgées</i> .....	<i>page 25</i>
<i>Journée Courir pour la vie, courir pour Curie</i> .....	<i>page 26</i>
<b>Annexe 1 : organigramme hiérarchique du Pays Grenadois</b> .....	<b>page 27</b>
<b>Annexes 2 à 5 : compte administratif 2015</b> .....	<b>page 28</b>

Conformément à l'article L-5211-39 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté de Communes du Pays Grenadois établit un rapport annuel retraçant les actions et projets menés au cours de l'année écoulée. Il présente son territoire, ses communes membres, ses élus, ses compétences....

Ce document est adressé, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre de l'intercommunalité. Il est accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Fruit d'une étroite collaboration entre les différents services de la collectivité, le rapport d'activités est le reflet de l'investissement quotidien de la Communauté de Communes au service d'un territoire et de ses habitants.

Pierre DUFOURCQ,  
Président de la Communauté de Communes du Pays Grenadois

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET CIAS

14, place des Tilleuls - 40270 Grenade sur l'Adour  
Tél. : 05 58 45 44 42  
Courriel : secretariat@cc-paysgrenadois.fr

#### MAISON DE L'ENFANCE « TERRE D'AVENTURES »

270, route de Villeneuve - 40270 Grenade sur l'Adour  
Relais Accueil Petite Enfance - Tél. : 05 58 45 16 39  
Accueil de Loisirs - Tél. : 05 58 45 41 15

#### ECOLE DE MUSIQUE

14, place des Tilleuls - 40270 Grenade sur l'Adour  
Tél. : 05 58 45 44 42 - Courriel : musique@cc-paysgrenadois.fr  
Site de Castandet : salle de musique - place de l'Eglise  
Site de Cazères sur l'Adour : salle de musique - parc de la Mairie  
Site de Grenade sur l'Adour : 2, rue de Verdun

#### OFFICE DE TOURISME

14, place des Tilleuls - 40270 Grenade sur l'Adour  
Tél. : 05 58 45 45 98  
Courriel : tourisme@cc-paysgrenadois.fr

#### MAISON DES JEUNES

Espace Jeunes et Point Information Jeunesse  
24 bis, avenue d'Hésingue - 40270 Grenade sur l'Adour  
Tél. : 05 58 03 79 02 ou 06 14 13 32 08

#### ATELIER MULTISERVICES INFORMATIQUE

14, place des Tilleuls - 40270 Grenade sur l'Adour  
Tél. : 05 58 03 75 57  
Courriel : ami.grenade@cc-paysgrenadois.fr



La Communauté de Communes du Pays Grenadois regroupe 11 communes.

Communes	Nombre d'habitants *	Nombre de conseillers	Noms des conseillers communautaires (suite aux élections de 2014)
ARTASSENX	275	2	<b>LALANNE Evelyne</b> - BEYRIS Didier
BASCONS	933	3	<b>SANCHEZ Jean-Luc</b> - LACASSAGNE Pascale CLIMENT-MARTINEZ Bernard
BORDÈRES ET LAMENSANS	360	2	<b>LABARBE Dominique</b> - DURAND Geneviève
CASTANDET	433	2	<b>DUCLAVE Jean-Michel</b> - LE FAOU Laurence
CAZÈRES SUR L'ADOUR	1 164	4	<b>DESBLANCS Francis</b> - SERFS Elisabeth ZAMPROGNA Enrico - TRIBOUT Véronique
GRENADE SUR L'ADOUR	2 586	5	<b>DUFOURCQ Pierre</b> - CONSOLO Cyrille GAUTHIER Marie-France DAUGREILH Marie-Line - CLAVE Robert
LARRIVIÈRE ST- SAVIN	622	3	<b>LAMOTHE Jean-Luc</b> DARGELOS Jean Emmanuel - LABAT Françoise
LE VIGNAU	527	2	<b>REVEL Guy</b> - MANCIET Martine
LUSSAGNET	84	2	<b>LAFITE Jean-Claude</b> - LEFEVRE Alain
MAURRIN	473	2	<b>LAFENETRE Jean-Luc</b> - CASTAING Jean-François
ST-MAURICE SUR L'ADOUR	586	3	<b>CHOPIN Jacques</b> - BERNADET Jean-Michel BRETHOUS Jean-Pierre
<b>TOTAL</b>	<b>8 043</b>	<b>30</b>	

\* Source Fiches DGF 2015 - Population DGF

### Compétences obligatoires

#### Aménagement de l'espace

- Acquisition et gestion de réserves foncières nécessaires à l'exercice des compétences de la Communauté de Communes.
- Mise en place d'un Pays, en prenant l'initiative de le faire reconnaître, de délibérer sur la composition du conseil de développement, de participer à l'élaboration, l'adoption et la révision de la charte de Pays, de participer à la constitution de la structure destinée à représenter le Pays.
- Proposition d'un périmètre de Schéma de Cohérence Territoriale, conduite de son élaboration et de sa révision, constatation, approbation et suivi des dispositions du SCOT arrêté.
- Etude, création, réalisation de Zones d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire toutes les ZAC à caractère économique, touristique et social.
- Mise en place et gestion d'un Système d'Information Géographique de numérisation du cadastre et des réseaux.
- Etude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

#### Développement économique

- Création, aménagement, entretien, gestion, promotion et extension de zones d'activités (industrielle, commerciale ou artisanale) d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire : la zone artisanale de Jouanlanne ainsi que toutes zones d'activités économiques créées après le 18 août 2006.
- Mise en œuvre d'études ou actions d'intérêt communautaire, favorisant le développement économique. Sont déclarées d'intérêt communautaire les études ou actions relatives au maintien et au développement des activités commerciales, artisanales et industrielles ainsi que l'attribution d'aides tendant à favoriser l'accueil et l'environnement des entreprises.
- Création et gestion d'un service d'aide aux demandeurs d'emploi.
- Aménagement numérique.
  - En matière d'aménagement numérique, la Communauté de Communes a compétence pour réaliser toutes opérations visées à l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment :
    - o l'établissement des réseaux au sens du 3° et du 15° de l'article L.32 du Code des Postes et Communications Electroniques ;
    - o l'exploitation de ces infrastructures ;
    - o l'acquisition de droits d'usage ou d'infrastructures ou réseaux existants ;
    - o l'exploitation technique et la maintenance de ces infrastructures et réseaux y compris des réseaux existants de ses membres ;
    - o la commercialisation de ces infrastructures et réseaux auprès d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants.
  - Le cas échéant, en cas d'insuffisance d'initiatives privées, dans les conditions fixées à l'article L.1425-1 du CGCT, la fourniture de services de communications électroniques à l'utilisateur final.
  - La Communauté de Communes peut pour l'exercice de cette compétence adhérer à un syndicat mixte sans consultation préalable des communes membres.

---

### Compétences obligatoires (suite)

---

#### Création, aménagement et entretien de la voirie

Sont classées dans la voirie communautaire, toutes les voies communales goudronnées à l'exclusion des places et voies listées en annexe des statuts de la collectivité. Toute voie communale non goudronnée continue donc à relever de la compétence de la commune tant que les travaux de revêtement n'ont pas été réalisés. L'ensemble des parkings et des chemins ruraux reste de compétence communale.

Sont de compétence communautaire, tous les travaux relevant de l'aménagement, l'entretien et la conservation de la voirie :

- les travaux concernant la chaussée,
- les ouvrages d'art (ponts, tunnels...) et les murs de soutènement,
- les ouvrages (caniveaux) permettant l'écoulement des eaux pluviales. Les réseaux d'assainissement sont exclus.
- l'élagage et l'abattage des arbres d'alignement,
- le curage des fossés.

Restent de compétence communale :

- la création et l'entretien des trottoirs,
- les travaux inhérents à la police de circulation (déneigement, balayage, signalisation routière), • l'éclairage public,
- le fauchage des bas-côtés et talus.

Un règlement pourra être annexé aux statuts de la collectivité.

#### Elimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés

La Communauté de Communes adhère pour l'ensemble de cette compétence au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Marsan (SICTOM).

Elle perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères en lieu et place du dit syndicat.

---

### Compétences facultatives

---

#### Protection et mise en valeur du cadre de vie

Valorisation des aspects environnementaux, à l'exclusion de la protection et de l'assainissement de la Vallée Moyenne de l'Adour.

#### Opérations d'amélioration de l'habitat

- Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat,
- Programme Local de l'Habitat.

### Compétences facultatives (suite)

#### Action sociale

La Communauté de Communes est compétente pour créer un CIAS chargé de la mise en œuvre des actions ci-dessous :

- la gestion et la mise en œuvre du service de portage de repas à domicile
- la gestion du service de téléalarme
- la gestion et la mise en œuvre du service d'aide à domicile : aide-ménagère, auxiliaire de vie, garde de jour
- la gestion du point relais CAF
- la gestion d'un service de « petits travaux de jardinage »
- la gestion de prestations de petit bricolage dites « hommes toutes mains »
- la gestion et la mise en œuvre d'une « assistance administrative à domicile »
- la gestion de secours alimentaire et d'urgence
- l'attribution de participations à destination des communes pour l'organisation de repas, colis ou goûter pour les personnes âgées
- l'organisation de la journée « Courir pour la Vie, Courir pour Curie ».

#### Tourisme et culture

Tourisme :

- Création et gestion de l'Office de Tourisme Communautaire en régie sous forme d'un Service Public Administratif doté d'une autonomie financière. • Les missions de l'Office de Tourisme sont :
  - l'accueil et l'information des touristes,
  - la promotion du territoire,
  - la coordination des prestataires locaux.
- Animation des sites d'intérêt communautaire : Musée de la Course Landaise à Bascons, Maison du Rugby à Larrivière Saint-Savin et Saligues de l'Adour à Bordères et Lamensans et Cazères sur l'Adour.

Culture :

- Organisation ou participation ou soutien financier aux communes membres ou associations du territoire pour l'organisation d'événements culturels d'intérêt communautaire et de promotion du territoire.

#### Actions permettant de résoudre le problème des animaux errants

Utilisation de la fourrière de la Communauté d'Agglomération du Marsan.

#### Politique « 1% Paysage et Développement » de l'A65

Réalisation de toute étude et animation dans le cadre de la procédure d'accompagnement à la réalisation de l'autoroute A65.

#### Création et gestion des Ateliers Multiservices Informatique

**Développement de la pratique musicale, vocale et instrumentale** par la création et la gestion en régie directe d'une école de musique communautaire avec les pôles de proximité de Grenade sur l'Adour, Castandet et Cazères sur l'Adour au 1er janvier 2013.

### Compétences facultatives (suite)

#### Actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse

Mise en œuvre des actions d'intérêt communautaire contenues dans les contrats « enfance » et « temps libre » ainsi que tout autre contrat de même nature qui s'y substituerait.

Sont d'intérêt communautaire, les actions listées ci-après :

- gestion du Relais Assistantes Maternelles,
- mise en œuvre et gestion d'un Point Information Jeunesse,
- actions de coordination enfance-jeunesse,
- gestion de l'Espace Jeunes,
- mise en œuvre et gestion d'un lieu d'accueil enfants-parents,
- gestion du Centre de Loisirs Sans Hébergement,
- mise en place, gestion et coordination des temps d'activités périscolaires (T.A.P.) tels que générés par la mise en œuvre du décret 2013-077 du 24 janvier 2013.

La Communauté de Communes est compétente pour :

- la création et l'extension d'une « Maison de l'Enfance / Petite Enfance » qui comprendra le Centre de Loisirs Sans Hébergement, le Relais Assistantes Maternelles et le lieu d'accueil parents-enfants.
- l'aménagement d'une « Maison de la Jeunesse » qui comprendra l'Espace Jeunes et le Point Information Jeunesse.

#### Eau et assainissement

- Eau potable : production, transport et distribution d'eau potable.
- Assainissement collectif : collecte, transport et épuration des eaux usées.
- Assainissement autonome : contrôle des installations d'assainissement non collectif.

### Modifications statutaires en 2015

16 juillet : par arrêté préfectoral, la Communauté de Communes est devenue compétente en matière d'**aménagement numérique** et adhère pour cet exercice au Sydec.

18 novembre : par arrêté préfectoral du 18 novembre, la Communauté de Communes est devenue compétente au 1<sup>er</sup> janvier 2016 en **Eau et Assainissement collectif et autonome** qu'elle exercera en régie.



Le **Conseil communautaire**, organe délibérant en charge de la gestion des dossiers de l'intercommunalité dans la limite des compétences qui lui ont été transférées, s'est réuni 10 fois en 2015.

Les comptes-rendus des conseils communautaires sont affichés au siège de la Communauté de Communes et diffusés sur le site Internet : [www.cc-paysgrenadois.fr/publications](http://www.cc-paysgrenadois.fr/publications).

Le **Bureau des maires** dont le rôle est d'examiner et d'arbitrer les décisions et projets de la collectivité en vérifiant la conformité de ces derniers par rapport aux intérêts communautaires s'est quant à lui réuni 9 fois. Ces séances servent à préparer les différents conseils communautaires.

La Communauté de Communes a également instauré des **commissions** de travail thématiques composées d'élus des différentes communes du territoire. Ces commissions se réunissent tout au long de l'année en fonction des dossiers à gérer et réflexions à produire. Ces rencontres servent de support aux décisions prises par le Bureau des maires et le Conseil communautaire.

Ci-dessous, les calendriers des différentes séances organisées en 2015 :

Conseil communautaire
9 février à Grenade
4 mars à Grenade
13 avril à Grenade
11 mai à Grenade
8 juin à Grenade
29 juin à Grenade
6 juillet à Grenade
14 septembre à Grenade
2 novembre à Grenade
14 décembre à Grenade

Bureau
2 février à Grenade
25 février à Grenade
1 <sup>er</sup> avril à Grenade
28 avril à Grenade
18 juin à Grenade
28 juillet à Grenade
8 septembre à Grenade
26 octobre à Grenade
30 novembre à Grenade

Commission Finances et CLETC	Commission Enfance Jeunesse	Commission Aménagement de l'Espace Développement Economique Cadre vie	Commission Tourisme Culture et Patrimoine	Commission Voirie	Comité de rédaction (communication)
1 <sup>er</sup> avril	7 mai		16 février	19 mai	19 novembre
	15 décembre		12 mai	24 septembre	3 décembre
			23 juin	7 décembre	
			29 septembre		
			8 décembre		

Le conseil communautaire est informé lors de la séance du 4 mars 2015, de la démission de deux conseillers municipaux de la commune de Grenade sur l'Adour. L'un d'entre eux, Monsieur Robert CLAVE, était également élu conseiller communautaire.

La mairie de Grenade sur l'Adour, conformément à l'article L273-10 du code électoral, a ainsi indiqué à la Communauté de Communes que le remplaçant de Monsieur Robert CLAVE en tant que conseiller communautaire est Monsieur Didier BERGES.

Ce remplacement donne lieu à des modifications dans la composition de certaines assemblées communautaires. A cet effet, Monsieur Didier BERGES remplace Monsieur Robert CLAVE au sein de la **commission Aménagement de l'Espace, Economie et Développement, Cadre de Vie**.

Après délibération, le conseil communautaire procède également à l'élection du délégué suppléant au sein du **SICTOM du Marsan**. Monsieur Didier BERGES, par 27 voix est élu en cette qualité.



### Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Le **marché** concernant la réalisation du PLUi a été attribué, le 21 juillet 2015, au cabinet METROPOLIS associé à divers prestataires pour un montant de 183 965,00 € HT. Ce PLUi bénéficie de **deux subventions** : une Dotation Générale de Décentralisation d'un montant de 54 072,70 € ainsi qu'une attribution exceptionnelle à hauteur de 50 000,00 € liée au caractère innovant de cette démarche (3<sup>ème</sup> PLUi prescrit dans le département des Landes).



La **réunion de lancement** par la Commission Urbanisme créée au sein du Conseil Communautaire s'est tenue le 2 septembre 2015 et a enchaîné durant les 4 derniers mois de l'année, 8 réunions de travail et une journée de visite sur le territoire.

Les conseils municipaux ont été invités à un **séminaire de présentation pédagogique** le 21 octobre.

Ce document tenant lieu de Plan Local de l'Habitat, un volet spécifique Habitat a été intégré, ainsi qu'un **diagnostic agricole** mené par un groupe d'étudiants de l'École Nationale Supérieure des Sciences Agronomiques de Bordeaux. De plus, les élus ont également voulu mettre l'accent sur la « **Revitalisation des centres-bourgs commerciaux du Pays Grenadois** » avec une étude appropriée.



Pour rappel, les **objectifs** particuliers de l'élaboration du PLUi arrêtés par les élus sont les suivants :

- **contribuer** à un développement cohérent et équilibré entre les communes membres,
- **assurer** une meilleure connaissance des risques et des nuisances,
- **sauvegarder et valoriser** le patrimoine naturel, culturel et maîtriser l'impact de l'urbanisation sur les terres agricoles.
- **favoriser** l'intégration des populations nouvelles, en poursuivant notamment la politique d'équipements publics qui anticipe leurs besoins.
- **développer** une politique de l'habitat adaptée aux demandes
- **soutenir** l'économie locale.

Au PLUi, il convient de mettre en parallèle le **SCOT du Pays Adour Chalosse Tursan** mené concomitamment qui est un document de planification stratégique qui fixe à l'échelle de ce Pays, les grandes orientations d'aménagement et de développement durables pour les 20 ans à venir.

Il sert de cadre de référence pour les politiques territoriales, notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipements, de commerces, d'environnement et plus généralement en terme d'organisation de l'espace. Il s'imposera donc au PLUi du Pays Grenadois dans un rapport de compatibilité.

Avant fin 2016, il s'agira de poursuivre la réflexion et d'assurer le débat stratégique sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable dit PADD.

### DDmarche (Développement Durable)

En partenariat avec le CPIE du Seignanx Adour et Mairie Conseils, service de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté de Communes s'est engagée durant l'année 2015, dans la « DDmarche » qui consiste en une **réflexion sur le développement durable du territoire**.

Le Conseil Communautaire en séance du 2 novembre a validé les thématiques retenues par le groupe de travail.



Le travail mené permet de donner un sens « développement durable » au projet de territoire.

Les pistes évoquées se déclineront, dès 2016, en actions telles que :

- le maintien dans de bonnes conditions des **personnes âgées** à leur domicile,
- la lutte contre l'**isolement**,
- l'implantation de **logements collectifs intergénérationnels**,
- le renforcement de la labellisation « **Démarche Qualité** » de l'**Office de Tourisme**,
- l'incitation auprès des associations à inclure des **gestes écoresponsables** lors de leurs manifestations,
- une réflexion sur la mise en place de **cheminements doux**, etc...

### Numérique

La Communauté de Communes s'est dotée de la **compétence Aménagement Numérique** et a adhéré pour l'exercer au SYDEC des Landes.

Un **Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique** a été adopté par le Département, il s'agit d'un outil d'aide à la décision, en se projetant dans un avenir de 10 à 20 ans.

La priorité va porter sur la **montée en débit** en fonction :

- de la desserte numérique actuelle,
- de la desserte numérique actuelle, les territoires les moins bien dotés étant prioritaires (taux de lignes à moins de 2 Mbits/s)
- de la cohérence technique à agir : les opérations dépendant d'un même équipement sont traitées, si possible, lors d'une même tranche ;
- de l'investissement qui sera lissé sur l'ensemble des tranches.



### Numérique (suite)

#### Programme prévisionnel :

- 2016 : 1<sup>ère</sup> tranche sur Artassenx (80 % des lignes à moins de 2 Mbits),
- 2017 : 2<sup>ème</sup> tranche sur Saint-Maurice sur l'Adour (60% des lignes à moins de 2 Mbits) et Bordères et Lamensans (82 % des lignes à moins de 2 Mbits),
- 2018 : 3<sup>ème</sup> tranche sur Le Vignau (40 % des lignes à moins de 2 Mbits) qui dépendent du même équipement.

Le **déploiement** s'effectuera sur le territoire de la Communauté de Communes en 10 ans et représentera un coût de 3 300 000,00 € dont une participation de la collectivité à hauteur de 830 000,00 €.

### Création, aménagement et entretien de la voirie

#### Programme **renforcement de chaussées** 2015 :

- Dépenses : 306 966,00 € TTC soit 255 805,00 € HT.
- Entreprise chargée des travaux : COLAS Mont de Marsan.
- 12 km de voirie traités lors du programme 2015 (41 000 m<sup>2</sup> traités).

#### Programme **PAT** 2015 :

- Dépenses : 43 000,00 € TTC soit 35 833,33 € HT.
- Entreprise chargée des travaux : COLAS Mont de Marsan.
- 24,2 tonnes d'émulsion et 6,55 tonnes de grave.

#### Programme **pelle mécanique** 2015 :

- Dépenses : 38 825,00 € TTC soit 32 354,17 € HT.
- Entreprise chargée des travaux : BAPTISTAN.
- 357 heures de pelle mécanique et 204 heures de location de camions.

**Coût total des travaux 2015** : 388 791,00 € TTC soit 323 992,50 € HT.

La Communauté de Communes participe également à l'**aménagement de la traversée d'Artassenx** à hauteur de 20 671,00 € pour la partie de la voirie communautaire concernée.

Coût global du service : 417 695,11 €.



### Gestion des déchets

La **nouvelle déchetterie**, maîtrise d'ouvrage du Sictom du Marsan, implantée sur la Zone d'Activités de Guillaumet, a été inaugurée le 21 septembre 2015. Ce nouvel outil plus fonctionnel a pour objectif d'inciter les usagers à se rendre en déchetterie.

Le Sictom du Marsan poursuivra cette action par la mise en place de **conteneurs enterrés ou semi-enterrés** qui seront une alternative aux bacs roulants et participera ainsi à l'aménagement urbain du territoire voulu par les élus.

Sur un chantier estimé à 2,4 millions d'euros, la Communauté de Communes participera à hauteur de 800 000,00 € H.T. de travaux.

Malgré de nombreuses péripéties administratives ce chantier devrait débuter en septembre 2016.

Les **principaux objectifs** poursuivis par cet aménagement sont :

- la réduction de la pénibilité de la collecte,
- l'amélioration significative de l'aménagement urbain ; la mise en place de ce matériel participera à l'embellissement des bourgs,
- la diminution du nombre de plots sur les communes (d'où moins de plots pollués),
- la gestion des problématiques de débordement de par la grande capacité des colonnes (avec un dimensionnement adapté) ; des nuisances olfactives et visuelles,
- la réduction des émissions polluantes liées au trafic routier (optimisation des tournées).



### Tourisme, culture et patrimoine

#### Animations d'intérêt communautaire

Plusieurs animations et actions culturelles ont été organisées par le service Tourisme, culture et patrimoine en 2015 :

- « Chantons sous les Pins » à Grenade sur l'Adour (118 entrées), « les mots qui chantent » avec les enfants de l'école de St-Maurice sur l'Adour et « Chantons au royaume des mots » à la bibliothèque de Cazères sur l'Adour. Coût de la manifestation : 2 733,00 €.
- Le Forum des associations en septembre, à Larrivière St-Savin, en présence de 28 associations (nombreuses démonstrations). Coût de la manifestation : 1 375,00 €.
- Des animations thématiques sur le site de la Course Landaise à Bascons (726 participants, visites comprises). Coût : 7 817,00 €.
- Le projet pédagogique « Langue et Culture Gasconne » en partenariat avec le Département et l'inspection académique à l'attention de 1 457 scolaires. Coût du projet : 1 104,00 €.

#### Fête des Saligues - samedi 23 mai 2015

Une 2<sup>nd</sup>e édition revisitée suite aux retours de 2014 avec des résultats concluants puisque la fréquentation est passée de 150 à 265 visiteurs.



Au programme, 14 stands sur l'environnement : découvertes, initiations, ateliers pédagogiques, sensibilisations, etc... (animations gratuites et tout public).

Participation de l'Espace Jeunes sur ce projet et plus particulièrement de l'ATEC pour l'organisation des repas et la tenue d'une buvette dans un esprit de développement durable. Maintien des partenariats avec le CPIE Seignanx Adour, le Conseil Départemental et l'Institution Adour. Coût de la manifestation : 5 050,00 €.

#### Animations touristiques

- 21 au 30 avril : Printemps des Landes (91 participants, coût : 1 589,00 €),
- 15 juillet au 13 août : animations estivales (162 participants, coût : 1 680,00 €),
- 28 juillet : Journée Tourisme en Espace Rural (35 visiteurs et 50 convives, coût : 180,00 €),
- 19 décembre : marché des producteurs du Pays Grenadois, spécial Noël (coût : 219,00 €).

#### E-Tourisme

En partenariat avec Marsan Agglomération et Cap de Gascogne, la Communauté de Communes a répondu à l'appel à projets : « structuration touristique des territoires » lancé par la Région Aquitaine.

Le financement obtenu va permettre de réaliser les 4 axes retenus :

- professionnalisation,
- e-tourisme,
- modernisation des offices de tourisme,
- harmonisation des standards qualité au sein de la destination.

L'aménagement dans les nouveaux locaux en février a, par ailleurs, considérablement augmenté la fréquentation.



### Tourisme, culture et patrimoine (suite)

Attribution de subventions aux actions culturelles selon le règlement en vigueur :

Bénéficiaire	Action	Montant voté	Montant versé
Association cantonale des Comices Agricoles	Comice agricole cantonal annuel	2 000 €	1 000 €
Association La Grange Larrivière Saint-Savin	« Nature, Bien-Etre et Partage »	1 000 €	1 000 €
Commune de Bordères et Lamensans	Festival annuel « Bordères en scène »	1 754 €	1 754 €
Commune de Bordères et Lamensans	Fête Mondiale du Jeu	1 475 €	1 475 €
Commune de Grenade sur l'Adour	« Des images, des mots, des sons »	2 000 €	2 000 €
Association « Lous Toustem Hardits » - Castandet	Jeu d'Hier et d'Aujourd'hui	300 €	300 €
Association des artisans et commerçants du Pays Grenadois	Festival « Bastides, Arts et Traditions »	2 000 €	2 000 €
<b>Total</b>		<b>10 529 €</b>	<b>9 529 €</b>



### Finances

Le budget 2015 de la Communauté de Communes a été voté pour un montant de 13 335 538,65 € et 737 788,37 € pour le CIAS, soit un total de 14 073 327,02 €.

Avec un maintien des taux d'imposition, inchangés depuis 2013, les élus ont décidé de ne pas impacter les ménages et les entreprises.

Le montant du Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales a été pris en charge en intégralité par la communauté de communes à hauteur de 209 752,00 € (dont 103 823,00 € incombait aux communes). Ce fonds consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Une Dotation de Solidarité Communautaire de 500 000,00 € a été instaurée pour les communes membres et répartie à raison de :

- 50 % en fonction du potentiel fiscal par habitant des 3 taxes (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non-bâti),
- 30 % en fonction de l'importance de la population,
- 20 % en fonction de l'évolution des bases de Cotisation Foncière des Entreprises

Ces décisions en faveur des communes ont facilité la prise en charge de leurs dépenses de fonctionnement incompressibles à l'heure où les dotations de l'Etat diminuent de manière importante.

**Fonds de concours aux communes** selon le règlement en vigueur :

En 2015, 7 communes ont déposé des dossiers au titre des différents fonds de concours. L'aide financière globale votée pour les différents projets d'investissement communaux s'est élevée à 103 229,41 €.

<b>BASCONS</b>	Aménagement du cimetière Travaux de rénovation bâtiments communaux Acquisition de matériel divers - Rénovation courts tennis	16 851,02 €
<b>BORDÈRES ET LAMENSANS</b>	Extension du foyer rural	20 000,00 €
<b>CASTANDET</b>	Acquisition matériel espaces verts - Aménagement bâtiment	10 045,00 €
<b>CAZÈRES SUR L'ADOUR</b>	Travaux sur bâtiments Aménagement d'une extension au cimetière Aménagement de la rue Abbé Meyranx	20 000,00 €
<b>LARRIVIERE ST-SAVIN</b>	Aménagement de la salle communale	20 000,00 €
<b>LE VIGNAU</b>	Transformation d'un abri en annexe de chasse Finalisation du PAVE - Protection des bâtiments communaux Aménagement cimetière	10 607,23 €
<b>ST-MAURICE SUR L'ADOUR</b>	Travaux sur bâtiments communaux Acquisition de matériel d'entretien des espaces verts	5 726,16 €

### Finances (suite)

La Communauté de Communes est intervenue à hauteur de 1 187 647,00 € en **participation directe aux communes** (attributions de compensation, FPIC, fonds de concours, dotation de solidarité communautaire, acquisition de matériel, subventions culturelles) et pour un montant de 1 072 002,00 € correspondant au **financement des diverses compétences** (voirie, urbanisme, enfance-jeunesse, CIAS, office de tourisme, emploi, école de musique, chenil, etc...).

Pour rappel, la majeure partie des transferts de compétences se réalise sans transfert de charges pour les communes.

### Personnel communautaire

**Organigramme** de la Communauté de Communes et du Centre Intercommunal d'Action Sociale en annexe.

	Communauté de Communes	CIAS
<b>Création de postes permanents</b>	1 adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à temps partiel 1 adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet 2 ingénieurs territoriaux à temps complet 2 techniciens de droit privé à temps complet 1 adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	2 agents sociaux de 2 <sup>ème</sup> classe à temps partiel
<b>Création de postes non permanents</b>	1 adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet en apprentissage	1 adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet
<b>Avancement de grade</b>	1 adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe 1 adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2 agents sociaux de 1 <sup>ère</sup> classe 2 agents sociaux principaux de 2 <sup>ème</sup> classe 1 rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe
<b>Arrivée de personnel</b>	5	1
<b>Départ de personnel</b>	3	2
<b>Formation</b>	74 jours (19 agents)	56,5 jours (16 agents)
<b>Absentéisme</b>	2,77 %	7,92 %
<b>Taux de retour du CNAS</b>	76,62 %	49,95 %
<b>Divers</b>	Noël : participation à hauteur de 30 € par enfant de moins de 12 ans (37 enfants) pour l'achat de cadeaux ou jouets.	

### Point Relais Emploi

Le Point Relais Emploi est ouvert les mardis et jeudis de 9h à 12h. **178 entretiens-conseils** y ont été réalisés courant 2015.

Malgré la conjoncture, la structure a permis l'embauche de :

- 30 jeunes suite au forum des jobs d'été initié par le Point Information Jeunesse du Pays Grenadois,
- 6 demandeurs d'emploi qui ont signé un CDD ou un CDI dans l'année,
- 1 personne en contrat d'apprentissage,
- 10 autres en emplois saisonniers.

Ce service a été étoffé depuis le 23 septembre par l'arrivée de la **Mission Locale** qui accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale en tenant une permanence le mercredi matin, sur rendez-vous.

Coût du service : 6 204,06 €.

### Atelier Multiservices Informatique

La fréquentation de l'Atelier Informatique reste stable avec **85 adhérents et 825 visites** sur l'année.

Des **partenariats inter-structures** sont confortés, notamment avec l'Espace Jeunes (ateliers jeux en réseau) et avec le service Enfance-Jeunesse dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires.

Ce service propose également des **formations** tout public (103 heures de cours dispensées en 2015) mais aussi à destination des personnels communaux et communautaires.

L'**itinérance** mise en place sur le territoire fonctionne tous les vendredis matins sur trois communes en 2015 (Bascons, Maurrin et Le Vignau) où une quinzaine de personnes bénéficie d'initiations à l'informatique au plus près de chez eux.

Coût du service : 42 503,90 €.



### Ecole de Musique

L'effectif de l'école de musique est en légère hausse avec en 2015, **77 élèves** dont 25 adultes. Certains élèves viennent en renfort des bandas du territoire (Les Divinos et Los Craignos) lors de cérémonies ou animations. Les tarifs pratiqués attirent des musiciens de l'extérieur du territoire. En effet, 15 élèves résident hors du Pays Grenadois.

**16 instruments sont enseignés par 9 professeurs** : flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, trombone, euphonium, tuba, piano, accordéon, guitare, basse, batterie, boha et synthétiseur.



Elèves et professeurs ont présenté le travail de l'année en juin lors du **concert de fin d'année** à Larrivière Saint-Savin, concert dynamique et de grande qualité artistique.

L'Ecole de Musique participera également, en 2016, au **programme culturel** mis en place le service Tourisme, Culture et Patrimoine de la Communauté de Communes.

Coût du service : 90 257,40 €.

### Coordination Enfance-Jeunesse

#### Temps d'activités périscolaires (TAP)

Depuis la rentrée de septembre 2013, la Communauté de Communes met en œuvre gère et coordonne les Temps d'activités périscolaires en mettant en place des animations pluridisciplinaires à destination des enfants solarisés dans les écoles publiques (maternelles et élémentaires) du territoire.

La fréquentation est régulière sur l'ensemble des communes avec un taux de présence de 85 %. Taux identique à celui de 2014. 754 enfants sont concernés : 679 enfants du Pays grenadois et 75 de Bretagne de Marsan (une convention a été signée avec le Marsan Agglomération pour l'école de Bretagne de Marsan).

Au niveau de l'encadrement, on compte 5 directeurs multi-sites et 45 animateurs.

Les TAP sont entièrement gratuits pour les familles (coût médian par enfant et par an : 140,00 € contre 200,00 au niveau national). Par ailleurs, une aide spécifique aux rythmes scolaires d'un montant de 20 120,74 € a été versée par la CAF pour l'année 2015. Coût du service : 67 641,19 €.

#### Formation BAFA

Le service coordination enfance-jeunesse a également permis la formation BAFA de 9 animateurs (1 diplômé et 8 en cours de validation). Financement CAF obtenu : 2 278,09 € pour un coût de formation de 3 777,00 €.

#### Manifestations « Enfance-Jeunesse »

Deux évènements ont marqué l'année 2015 :

- une journée dédiée à la Petite Enfance, le 13 juin : divers ateliers et conférence de Jean Epstein, psychosociologue. Cette journée a été organisée en partenariat avec la Ludo-médiathèque de Bordères et Lamensans ainsi que l'ATEC Grenados (tenue d'un stand pâtisseries-boissons). 54 familles y ont participé. Cette évènement a reçu un financement de 2 000,00 € du réseau d'Ecoute et d'Appui à la Parentalité (CAF Landes). Coût pour la collectivité : 1 800,00 €.
- les 5 sens en fête, le 22 novembre : ateliers et animations en relation avec les 5 sens (toucher, odorat, ouïe, vue et goût). 135 visiteurs comptabilisés sur cette opération organisée en partenariat avec la médiathèque de Grenade sur l'Adour et la ludothèque de Mont de Marsan. Financement assuré par la ludothèque de Mont de Marsan. Coût pour la collectivité : 60,00 € (impression flyers).

### Relais Accueil Petite Enfance

Le territoire compte **68 assistantes maternelles** (dont 3 nouveaux agréments). Ce qui représente **236 places d'accueil** du jeune enfant.



La structure a reçu 20 demandes de recherche de mode de garde.

Courant 2015, le Relais Accueil Petite Enfance a proposé **7 soirées d'information** sur des thèmes très variés tels que l'analyse des pratiques professionnelles, les premiers secours ou encore la pollution au domicile (présence de 12 assistantes maternelles par session en moyenne). En parallèle, 4 assistantes maternelles ont participé à une **formation professionnelle** proposée par le Greta et intitulée « Favoriser la bienveillance envers l'enfant ».

### Relais Accueil Petite Enfance (suite)

Côté **ateliers hebdomadaires** (éveil musical, corporel, à la matière, aux jeux) animés par la structure ou des intervenants extérieurs, 22 à 26 assistantes maternelles avec 31 à 38 enfants les fréquentent régulièrement.

Les assistantes maternelles et les enfants ont, par ailleurs, profité de **quatre sorties** (ludo-médiathèque, ferme pédagogique, Royal Kids et jardins de Nonères) et se sont réunis le 12 décembre avec parents, familles et élus pour fêter Noël.

Un lundi sur deux, des **rencontres parents-enfants** gratuites et ouvertes à tous sont organisées avec des professionnels de la PMI.

Coût du service : 18 923,54 €.

### Accueil de Loisirs

**7 141 journées enfants** ont été comptabilisées en 2015. Un chiffre en légère baisse par rapport à l'an passé. En revanche, la proportion des enfants domiciliés hors territoire est en nette augmentation (26,31 % contre 19 % en 2014). 39,54 % des enfants accueillis ont moins de 6 ans (51,82 % en 2014).

**Fréquentation moyenne** : 75 enfants le mercredi (86 en 2014), 55 enfants sur les petites vacances (62 en 2014) et 72 enfants sur les vacances d'été (71 en 2014).

La modification des horaires du **transport du mercredi** a permis aux enfants de déjeuner à une heure plus appropriée (gain d'1/2 heure).

Il convient également de souligner que **la structure accueille un enfant porteur de handicap** bénéficiant d'un accompagnement spécialisé en partenariat avec l'association Jeunesse en Plein Air.

De nombreuses animations autour de valeurs qui animent l'équipe pédagogique et liées aux projets de la structure ont été mises en place sur l'année (animation rugby avec le Stade Montois, sécurité routière, pollution, sorties vélo, échanges avec les médiathèques, associations locales, l'EHPAD de Grenade sur l'Adour, les commerçants, l'école de musique intercommunale, etc...).

Coût du service : 167 881,81 €.



### Espace Jeunes

Depuis octobre 2014, 12 jeunes se sont mobilisés avec la **création d'une ATEC** (Association Temporaire d'Enfants Citoyens) afin de préparer un séjour en Corse. Ils ont organisé eux-mêmes leur voyage en réservant les hébergements, transports, activités, en multipliant les actions d'autofinancement et en obtenant deux aides financières (CAF et Landes Imaginations). Cette mobilisation leur a permis de découvrir un nouveau territoire et de vivre de riches moments d'échanges avec des jeunes issus de différents territoires et milieux.

**67 jeunes** ont fréquenté au moins une fois la structure. 32 jeunes sont partis en camps.

### Espace Jeunes (suite)



L'ouverture continue pendant les vacances d'été a permis à des adolescents qui n'étaient pas inscrits en camp de pouvoir quand même se retrouver au local.

La modification du règlement intérieur a également accru la fréquentation de cette structure.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, un animateur en apprentissage BPJEPS viendra porter main forte à l'animatrice référente.

Parmi les animations proposées en 2015, un camp dans les arbres, des sorties vélo, piscine, canoë, plage, des soirées à thème mais également des

activités de solidarité, de découverte du patrimoine et du territoire, des activités favorisant l'accès au sport, à la culture, aux savoirs, à l'autonomie.

Coût du service : 19 494,51 €

### Point Information Jeunesse

Le P.I.J. est un lieu d'accueil, d'information et de documentation destiné aux jeunes résidant sur le territoire. L'accès y est libre, gratuit et s'adresse plus particulièrement aux 12-25 ans.

En 2015, le PIJ a accueilli une réunion du réseau Information Jeunesse Départemental.

Au niveau du **partenariat organisé avec le collège**, il a été décidé de créer une Web radio en collaboration avec les Francas et le Département. En parallèle, 15 à 20 jeunes se retrouvent autour d'activités proposées par l'animatrice sur la pause méridienne, 3 fois par semaine.

Le Point Information Jeunesse organisait le 4 avril un **forum des jobs d'été** en partenariat avec le Point Relais Emploi (environ 80 visiteurs sur cette matinée).

Deux **journées d'information au baby-sitting** ont également été organisées les 21 et 23 avril (8 participants).

Coût du service : 17 991,55 €

### Conseil d'administration

Président : Pierre DUFOURCQ.

COMMUNES	ELUS	SOCIETE CIVILE
ARTASSENX	Evelyne LALANNE	Christine DEGOS
BASCONS	Jean-Luc SANCHEZ	Claude LESPES (APF)
BORDERES ET LAMENSANS	Geneviève DURAND	Nicole LEROY (Ass. Insertion Lutte Exclusions)
CASTANDET	Laurence LE FAOU	Huguette BRAULT (UDAF)
CAZERES SUR L'ADOUR	<b>Francis DESBLANCS (VP)</b>	Eliane JARNAC
GRENADE SUR L'ADOUR	Cyrille CONSOLO	Christian CASSAGNE (Personnes retraitées)
LARRIVIERE ST-SAVIN	Françoise LABAT	Pierrette CASTEILLAN
LUSSAGNET	Jean-Claude LAFITE	Catherine CASSAIGNE
MAURRIN	Jean-Luc LAFENETRE	André DARRIBEAU
ST-MAURICE SUR L'ADOUR	Jean-Michel BERNADET	Henri CLAVE (Personnes retraitées)
LE VIGNAU	Guy REVEL	Marie Claude SABALOT

### Téléalarme

**232 appareils** ont été installés en 2015. Ce dispositif permet de solliciter une aide adaptée, 24h/24h et 7j/7j, en cas de malaise, chute, urgence médicale. L'appareil est mis à disposition par le Conseil Départemental avec abonnement annuel de 120 €. Le bénéficiaire ne participe qu'à hauteur de 20 € soit un montant mensuel de 1,66 €. Le CIAS prend le reste à sa charge.

Coût du service : 19 971,21 €.

### Petit jardinage, petit bricolage

Les travaux de petit jardinage sont définis comme des travaux d'entretien courant des jardins de personnes retraitées, veuves ou en situation de handicap. Ils donnent droit à 50 % de réduction ou de crédit d'impôts.

Stabilité du service en 2015 : l'agent technique est intervenu chez **71 bénéficiaires** pour **781 heures de travail**.

Le service n'est pas sollicité pour des travaux de petit bricolage.

Un **local technique** contigu à la Maison de l'Enfance est en cours de construction. Un atelier avec vestiaires y sera aménagé pour les services de petits travaux de jardinage. Ce bâtiment accueillera également une chambre froide destinée au service de portage de repas ainsi qu'un espace de stockage pour les archives de la Communauté de Communes.

Coût du service : 19 679,16 €.



### Portage de repas

On constate une moyenne de 42 clients environ par mois.

**Les coûts de fonctionnement ont nettement diminué** du fait du marché passé pour la fourniture des repas (prestataire de service : La Culinaire à Bas-Mauco).

Une enquête menée en cours d'année auprès des bénéficiaires a démontré globalement une satisfaction quant à la qualité des repas et la prestation.

**75 personnes** bénéficient de ce service et **12 089 repas** ont été distribués.

Coût du service : 433,72 €.

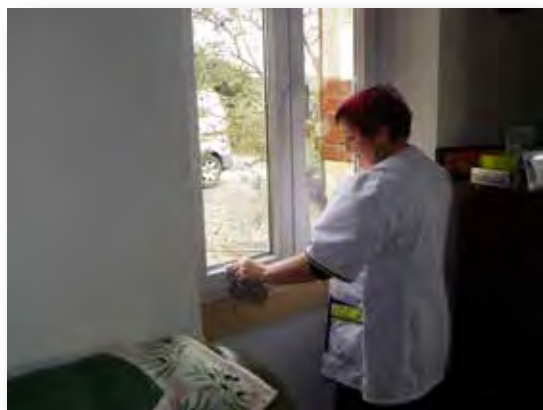


### Aide ménagère - Auxiliaire de vie - Garde de jour

**Ce service est un des seuls du département à ne pas connaître une baisse d'activité.** En effet, malgré un nombre de bénéficiaires stable, le nombre d'heures a évolué du fait de Plan d'Aides APA plus importants.

Les caisses de retraite se désengagent de plus en plus de ce soutien à domicile.

A noter sur 2015, un nombre d'arrêt maladie important sur ce service, ce qui pose un problème de remplacement compte tenu de l'obligation de continuité du service.



Le **projet Aidants Aidés** en partenariat avec la CARSAT, le Fds National de Prévention de la CNRACL, le Centre de Gestion, le Conseil Départemental et la Caisse Nationale de solidarité pour l'autonomie va permettre un maintien à domicile dans de meilleures conditions tant pour les agents que pour les bénéficiaires.

**20 agents** par leurs compétences, leur professionnalisme, leur relationnel, permettent ainsi à **153 bénéficiaires** de rester à leur domicile dans de bonnes conditions.

Le nombre d'heures réalisées est en hausse par rapport à l'an dernier : **22 323 heures** contre 21 548 heures en 2014.

Coût du service : 54 511,40 €.

### Participation pour repas ou goûters des personnes âgées

Le CIAS participe à hauteur de 7,00 € par personne pour les repas ou colis organisés dans chaque commune en faveur des personnes retraitées.

- **801 repas ou colis** en 2015,
- aide aux communes : 5 607,00 €.

### Journée Courir pour la vie, courir pour Curie

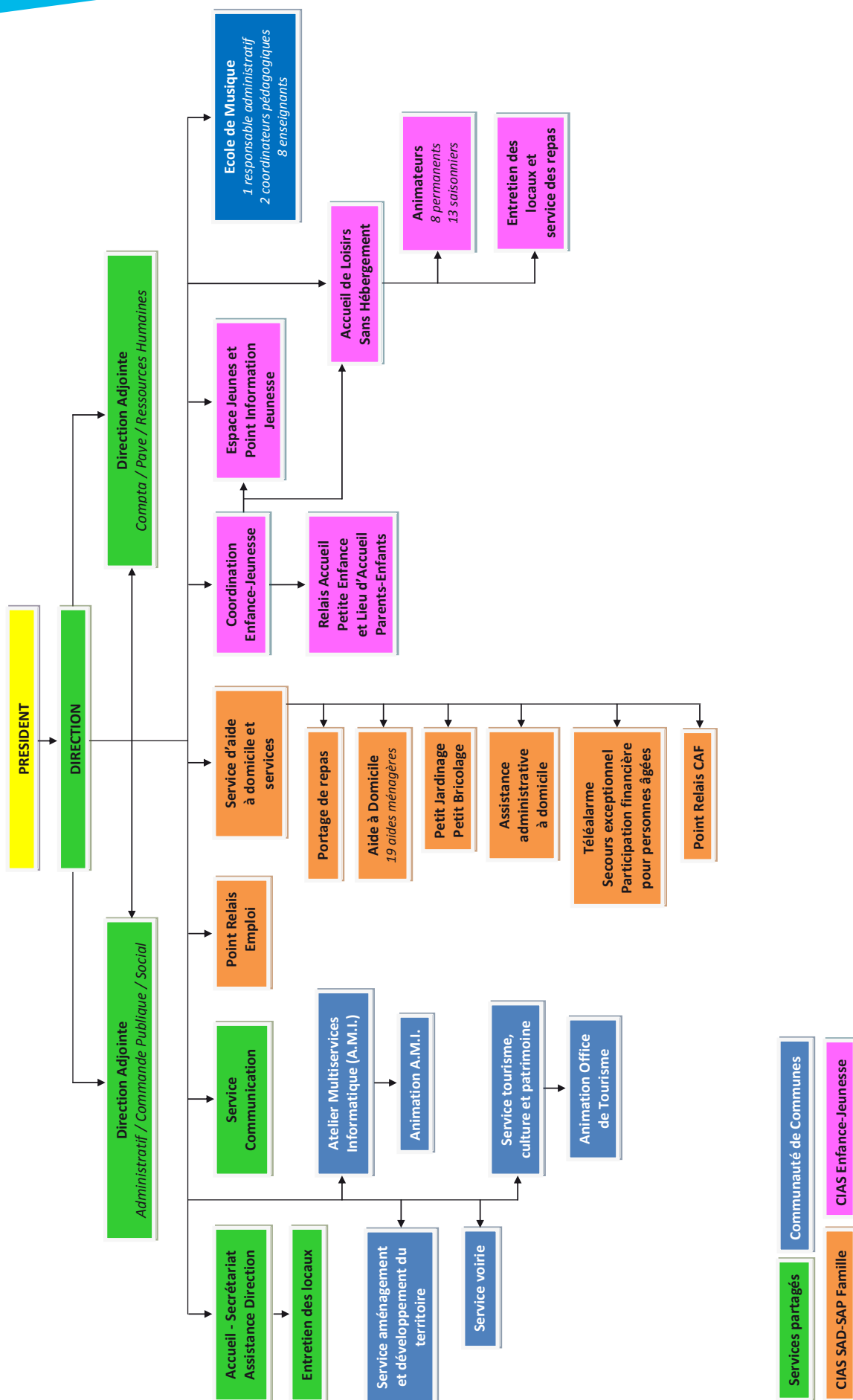
Cette journée organisée le samedi 3 octobre et qui a mobilisé agents, élus et habitants du territoire a permis de reverser **2 424,20 €** à l'Institut Curie pour la recherche contre le cancer.



Diverses actions étaient proposées à cette occasion :

- vente de pâtisseries,
- marches de 5 et 13 km : 37 participants,
- circuits cyclo de 34 et 52 km : 39 inscrits,
- opération « pare-brise propre »,
- repas préparé par l'EHPAD offert aux participants,
- récolte de dons dans des urnes mises à disposition des communes participantes.

### ORGANIGRAMME HIERARCHIQUE DU PAYS GRENADOIS



C.A. 2015 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GRENADOIS

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	3 791 260,73	G	5 585 374,18
	Section d'investissement	B	1 560 348,33	H	2 238 478,36
		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	500 000,00
	Report en section d'investissement (001)	D		J	6 496 795,02
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	5 351 609,06	= G+H+I+J	14 820 647,56
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	954 401,95	L	
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	954 401,95	= K+L	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 791 260,73	= G+I+K	6 085 374,18
	Section d'investissement	= B+D+F	2 514 750,28	= H+J+L	8 735 273,38
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	6 306 011,01	= G+H+I+J+K+L	14 820 647,56

### DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	K
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	L
20085	AMENAGEMENT BUREAUX COMMUNAU	10 000,00	
20086	MATERIEL DIVERS	5 250,00	
20087	FONDS DE CONCOURS	393 231,95	
20111	MAISON ENFANCE / PETITE ENFANCE	12 000,00	
20112	MAISON COMMUNAUTAIRE DES SERVI	12 060,00	
20122	LOCAL TECHNIQUE	282 800,00	
20133	PLUI	219 060,00	
20134	SIGNALETIQUE TOURISTIQUE	20 000,00	

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre € non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre € au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

C.A. 2015 CIAS DU PAYS GRENADOIS

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	706 718,13	G	685 337,73
	Section d'investissement	B	11 195,17	H	13 119,10
		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	46 473,20
	Report en section d'investissement (001)	D		J	41 903,17
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	717 913,30	= G+H+I+J	786 833,20
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	1 000,00	L	
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	1 000,00	= K+L	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	706 718,13	= G+I+K	731 810,93
	Section d'investissement	= B+D+F	12 195,17	= H+J+L	55 022,27
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	718 913,30	= G+H+I+J+K+L	786 833,20

### DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	K
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	L
20154	ACQUISITION DE MATERIEL DIVERS	1 000,00	

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre € non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre € au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

C.A. 2015 ZA GUILLAUMET

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 302 204,94	G	1 288 779,59
	Section d'investissement	B	1 298 312,60	H	1 537 601,33
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	114 144,54
	Report en section d'investissement (001)	D	124 769,92	J	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	2 725 287,46	= G+H+I+J	2 950 525,46

		DEPENSES		RECETTES	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F		L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F		= K+L	

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 302 204,94	= G+H+K	1 412 924,13
	Section d'investissement	= B+D+F	1 423 082,52	= H+I+L	1 537 601,33
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 725 287,46	= G+H+I+J+K+L	2 950 525,46

### DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre (non rattachées (R.2311-11 du CGCT)).  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

C.A. 2015 SPA OFFICE DU TOURISME

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	55 339,89	G	71 325,00
	Section d'investissement	B		H	131,95
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	4 484,27
	Report en section d'investissement (001)	D		J	606,22
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	55 339,89	= G+H+I+J	76 547,44

		DEPENSES		RECETTES	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F		L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F		= K+L	

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	55 339,89	= G+H+K	75 809,27
	Section d'investissement	= B+D+F		= H+I+L	738,17
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	55 339,89	= G+H+I+J+K+L	76 547,44

### DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre (non rattachées (R.2311-11 du CGCT)).  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

C.A. 2015 ZA DU TREMA

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	Section d'investissement	DEPENSES	RECETTES
	A	B	A	G
			131 857,91	131 821,91
			131 821,91	130 427,70
			+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		C	I
	Report en section d'investissement (001)		D	J
			=	=
	TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	= G+H+I+J
			263 679,82	336 855,91

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	Section d'investissement	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1
	E	F	= E+F

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	Section d'investissement	TOTAL CUMULE
	= A+C+E	= B+D+F	= A+B+C+D+E+F

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E	K
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F	L

C.A. 2015 ZA JOUANLANE

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	Section d'investissement	DEPENSES	RECETTES
	A	B	A	G
			55,00	
			+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		C	I
	Report en section d'investissement (001)		D	J
			=	=
	TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	= G+H+I+J
			55,00	18 758,80

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	Section d'investissement	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1
	E	F	= E+F

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	Section d'investissement	TOTAL CUMULE
	= A+C+E	= B+D+F	= A+B+C+D+E+F

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E	K
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F	L

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre € non rattachées (R.2311-11 du CGCT).  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre € au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre € non rattachées (R.2311-11 du CGCT).  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre € au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

[WWW.CC-PAYSGRENOIS.FR](http://WWW.CC-PAYSGRENOIS.FR)



Communauté  
de Communes  
DU PAYS GRENOIS

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS GRENOIS**

14, place des Tilleuls

40270 Grenade sur l'Adour

Tél. : 05 58 45 44 42 / Fax : 05 58 45 88 77

Courriel : [secretariat@cc-paysgrenadois.fr](mailto:secretariat@cc-paysgrenadois.fr)